



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré : ORVITIS - Demande de garantie d'emprunt Village Bleu Urbain (22 PLS) quartier Libération à Talant

Au titre de la programmation 2010 de la Délégation du Grand Dijon, par décision de financement en date du 21 septembre 2010, ORVITIS acquiert en VEFA 22 logements collectifs « BBC » au sein de l'opération « Libération », située Avenue de la Libération à Talant.

Relevant d'un mode de financement PLS, ces 22 appartements (14 T2, 8 T3), qui seront gérés par la Mutualité Française Côte d'Or-Yonne, sont destinés à des personnes âgées.

ORVITIS entend contracter auprès du Crédit Agricole le prêt complémentaire PLS correspondant, d'un montant de 678 400 €, au taux de 3,73 % d'une durée de 30 ans.

ORVITIS sollicite la garantie financière du Grand Dijon à hauteur de 100 % du montant de ce prêt, qui représente 26 % du coût prévisionnel d'opération (2 619 239 € TTC).

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accorder** à ORVITIS la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt complémentaire PLS d'un montant de 678 400 €, à contracter auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'acquisition en VEFA de 22 logements sis avenue de la Libération à Talant. Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Période d'anticipation : 0
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,73 %
 - Mode d'amortissement : constant
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : sans objet
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à la première demande du Crédit Agricole, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ORVITIS et le Crédit Agricole.